

A Arras le 20 janvier 2017



**SNUipp/FSU 62**  
16 rue A. Briand  
Maison des sociétés bureau 43  
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26  
mail : [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)  
site : <http://62.snuipp.fr>

A Monsieur l'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'éducation nationale

**Dauchot Dominique**

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62

Objet : indemnités MAT

**Monsieur l'Inspecteur d'académie,**

Le SNUipp-FSU 62 souhaiterait connaître le mode de calcul et les modalités techniques d'attribution de l'indemnité de maître d'accueil temporaire.

En effet, il semblerait qu'il y ait des disparités d'attribution et que les modes de calcul divergeraient au sein de notre département.

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Dominique Dauchot,  
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 62